



DECISION PREFECTORALE N° 27 /DP/JO3/SGAMP Du 12 AVR 2019

Portant résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°003/AONO/MINAT/JO3/DDEPIA-L/CDPM-L/2019 du 25 février 2019, pour les travaux de construction de la Délégation d'Arrondissement de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de Batchenga.

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE: PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE
FINANCEMENT : BIP 2019

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE, AUTORITE CONTRACTANTE

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion de finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
Vu la loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le décret n° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination des Préfets ;
Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
Vu la circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
Vu La lettre N° 004466/ L/ MINMAP/CAP du 03 Juillet 2018 relative aux mesures transitoires consécutives à la publication du Nouveau code des Marchés publics ;
Vu la demande d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°003/AONO/MINAT/JO3/DDEPIA-L/CDPM-L/2019 du 25 février 2019, pour les travaux de construction de la Délégation d'Arrondissement de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de Batchenga ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Lékié formulée par lettre N° 0730/C/MINMAP/DRC/DDI/CDPM/2019 du 05 avril 2019.

DECIDE

Article 1^{er} l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°003/AONO/MINAT/JO3/DDEPIA-L/CDPM-L/2019 du 25 février 2019, pour les travaux de construction de la Délégation d'Arrondissement de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de Batchenga est déclaré **infructueux**.

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP/CENTRE ;
- DDMAP-L ;
- PDT/CDPM-L ;
- INGENIEUR ;
- INTERESSE ;
- CHRONO/ARCHIVES

Monatéle, le 12 AVR 2019

LE PREFET DE LA LEKIE.
(Maitre d'Ouvrage Délégué)



SIMOU KAMUSU Patrick
Administrateur Civil Principal
Hors - Echelle